



**Cour
Pénale
Internationale**

**International
Criminal
Court**

ICC-PIDS-WU-100/11_Fra

24 octobre 2011 #100 La CPI semaine après semaine

Situation au Darfour, Soudan

Dans la situation au Darfour (Soudan), la Chambre préliminaire I est actuellement saisie de quatre affaires : *Le Procureur c. Ahmad Muhammad Harun* ("Ahmad Harun") et *Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman* ("Ali Kushayb") ; *Le Procureur c. Omar Hassan Ahmad Al Bashir* ; *Le Procureur c. Bahar Idriss Abu Garda* ; et *Le Procureur c. Abdallah Banda Abakaer Nourain et Saleh Mohammed Jerbo Jamus*. Quatre mandats d'arrêt ont été délivrés par la Chambre préliminaire I à l'encontre de MM. Harun, Kushayb et Al Bashir. Les trois suspects sont actuellement en fuite. Une citation à comparaître a été adressée à M. Abu Garda, qui a comparu volontairement devant la Chambre le 18 mai 2009. Après l'audience de confirmation des charges, le 8 février 2010, la Chambre préliminaire I a refusé de confirmer les charges. M. Abu Garda n'est pas détenu par la CPI. Deux autres citations à comparaître ont été délivrées contre M. Banda et M. Jerbo qui ont comparu volontairement devant la Chambre préliminaire I le 17 juin 2010 ; l'audience de confirmation des charges s'est tenue le 8 décembre 2010. Le 7 mars 2011, la Chambre préliminaire I a décidé à l'unanimité de confirmer les charges de crimes de guerre à l'encontre d'Abdallah Banda et Saleh Jerbo. Le 16 mars 2011, la Présidence de la CPI a constitué la Chambre de première instance IV et lui a renvoyé cette affaire.

Affaire Al Bashir

La Chambre préliminaire I demande des observations du Malawi à propos de l'exécution des mandats d'arrêt à l'encontre d'Omar Al Bashir

Le 19 octobre 2011, la Chambre préliminaire I de la Cour pénale internationale (CPI) a rendu une décision demandant à la République du Malawi de soumettre, au plus tard le 11 novembre 2011, toute observation sur le manquement allégué de la République du Malawi à respecter les demandes de coopération délivrées par la Cour aux fins de l'arrestation et de la remise du Président soudanais, Omar Hassan Ahmad Al Bashir.

La Chambre a été saisie par un rapport du Greffe de la CPI indiquant que divers médias ont rapporté qu'Omar Al Bashir a visité le Malawi le 14 octobre 2011, et soulignant que le Greffier a envoyé une note verbale, demeurée sans réponse, à l'Ambassade de la République du Malawi lui rappelant ses obligations juridiques en tant qu'Etat partie au Statut de Rome et lui demandant de coopérer pour l'arrestation et la remise de M. Al Bashir « au cas où il entrerait sur le territoire du Malawi ».

La Chambre a aussi noté l'article 87-7 du Statut de Rome qui dispose que « si un Etat partie n'accède pas à une demande de coopération de la Cour, contrairement à ce que prévoit le présent Statut, [...], la Cour peut en prendre acte et en référer à l'Assemblée des Etats parties ou au Conseil de sécurité lorsque c'est celui-ci qui l'a saisie ».

Le 27 août 2010 et le 12 mai 2011, La Chambre préliminaire I avait rendu trois décisions informant le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et l'Assemblée des Etats parties au Statut de Rome des visites d'Omar Al Bashir au Kenya, au Tchad et à Djibouti « afin qu'ils puissent prendre toute mesure qu'ils jugeront appropriées ». Le 25 octobre 2010 et le 1er décembre 2010, les juges de la CPI avaient également demandé à la République du Kenya et à la République centrafricaine d'informer la Chambre de tout problème qui pourrait gêner ou empêcher l'arrestation et la remise d'Omar Al Bashir si celui-ci venait à se rendre à ces deux pays.

Le 4 mars 2009, la Chambre préliminaire I avait délivré un premier mandat d'arrêt à l'encontre de M. Al Bashir, considérant qu'il y a des motifs raisonnables de croire que le suspect a engagé sa responsabilité pénale pour cinq chefs de crimes contre l'humanité et de deux chefs de crime de guerre. Un second mandat d'arrêt a été délivré à son encontre le 12 juillet 2010, pour trois chefs de crime de génocide.

Pour plus d'information sur cette affaire veuillez cliquer [ici](#).

Décisions adoptées entre le 17 et le 21 octobre 2011

Decision requesting observations about Omar Al-Bashir's recent visit to Malawi

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 19 octobre 2011

Affaire Banda et Jerbo

Décisions adoptées entre le 17 et le 21 octobre 2011

Decision on the Registry Report on six applications to participate in the proceedings

Rendue par la Chambre de première instance IV, le 17 octobre 2011

Situation en République démocratique du Congo

Dans cette situation, les quatre affaires suivantes sont en cours d'examen par les chambres concernées : *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, *Le Procureur c. Bosco Ntaganda*, *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui*, et *Le Procureur c. Callixte Mbarushimana*. Les accusés Thomas Lubanga Dyilo, Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui ainsi que le suspect Callixte Mbarushimana sont actuellement détenus par la Cour. Le suspect Bosco Ntaganda demeure en fuite. Dans l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, le procès s'est ouvert le 26 janvier 2009. Le procès dans l'affaire *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui* s'est ouvert le 24 novembre 2009. L'audience de confirmation des charges contre Callixte Mbarushimana s'est tenue du 16 au 21 septembre 2011. La décision sur la confirmation des charges n'a pas encore été rendue.

Décisions adoptées entre le 17 et le 21 octobre 2011

Affaire Katanga et Ngudjolo Chui

Decision on the Bar Table Motion of the Defence of Germain Katanga

Rendue par la Chambre de première instance II le 21 octobre 2011

Décision relative aux demandes de reprise d'instance formées par les proches des victimes décédées a/0025/08 et a/0311/09

Rendue par la Chambre de première instance II le 21 octobre 2011

Situation en République centrafricaine

Le gouvernement de la République centrafricaine a renvoyé la situation devant la Cour en décembre 2004. Le Procureur a ouvert une enquête en mai 2007. Dans l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*, la seule actuellement en cours d'examen dans le cadre de cette situation, la Chambre préliminaire II a, le 15 juin 2009, confirmé deux charges de crimes contre l'humanité et trois charges de crimes de guerre, et a renvoyé l'accusé pour être jugé devant une Chambre de première instance. Le procès a débuté le 22 novembre 2010.

Décisions adoptées entre le 17 et le 21 octobre 2011

Affaire Bemba

Decision on "Application for leave to reply to the Office of the Prosecutor's response of 10 October 2011 to the document in support of the Defence appeal"

Rendue par la Chambre d'appel le 17 octobre 2011

Situation en République de Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire, qui n'est pas partie au Statut de Rome, avait, le 18 avril 2003, déclaré accepter la compétence de la Cour. La présidence de la République de Côte d'Ivoire a récemment confirmé cette acceptation, les 14 décembre 2010 et 3 mai 2011. Le 3 octobre 2011, la Chambre préliminaire a autorisé le Procureur à ouvrir une enquête sur la situation en Côte d'Ivoire pour les crimes qui auraient été commis depuis le 28 novembre 2010.

Décisions adoptées entre le 17 et le 21 octobre 2011

Decision on Prosecution's request for reclassification of Annexes 1 to 1089 of the Registry's Report on Victims' Representations

Rendue par la Chambre préliminaire III, le 17 octobre 2011

Liens utiles

Les procédures se déroulant dans la salle d'audience peuvent être suivies sur le site internet de la CPI : www.icc-cpi.int

Vous pouvez également consulter le [calendrier des audiences](#)

Des [résumés audiovisuels](#) sont disponibles sur notre [chaîne YouTube](#) | Vous pouvez également suivre les activités de la Cour sur [Twitter](#)

Événements

Retraite sur le futur de la CPI



Triesenberg, Liechtenstein

Du 16 au 18 octobre 2011, un groupe réunissant une trentaine de décideurs de haut niveau a pris part à une retraite sur le futur de la Cour pénale internationale qu'avait organisée à Triesenberg le Gouvernement du Liechtenstein, avec l'appui du Liechtenstein Institute on Self-Determination de l'Université de Princeton.

Les participants à la retraite, qui s'est déroulée selon les règles de Chatham House, a examiné les défis politiques majeurs auxquels doivent faire face la Cour et l'Assemblée des États Parties au cours des prochaines années, à savoir les principaux problèmes qui sont posés à l'Assemblée, la mise en œuvre du Statut de Rome et la coopération à laquelle donnent lieu les demandes de la Cour, le rôle de la Cour au sein du système international et la promotion de l'universalité du Statut de Rome.

À l'occasion du message de bienvenue qu'il a adressé aux participants, Son Altesse Sérénissime le Prince Héritaire Alois de Liechtenstein a souligné que l'engagement pris par la Principauté de soutenir le système du Statut de Rome, dont porte notamment témoignage le rôle majeur qu'a joué plusieurs années durant l'Ambassadeur Christian Wenaweser, continuera avec autant d'intensité. Il a rappelé également l'importance qu'a pour les petits États et pour les États dépourvus de forces armées la faculté de se fonder sur l'état de droit, dont la Cour constitue un élément vital.

Le Ministre des affaires étrangères du Liechtenstein, Son Exc. Mme Aurelia Frick, a relevé qu'aux défis auxquels est confrontée la Cour sont venus s'ajouter des développements récents, à l'instar du Printemps arabe, qui offrent des occasions à saisir, comme l'accroissement du nombre des États Parties. Elle a souligné que le système du Statut de Rome continuerait d'avoir besoin d'un soutien indéfectible, y compris au niveau politique. Elle a appelé de ses vœux, à cet égard, la mise en place d'un réseau ministériel chargé de seconder l'action de la Cour.

Parmi les participants à la retraite, figuraient des représentants actuels et anciens à l'Assemblée, des délégués, des responsables élus de la Cour et de hauts fonctionnaires de celle-ci, ainsi que des représentants du système des Nations Unies, du monde académique et de la société civile.

Le Président de l'Assemblée, l'Ambassadeur Christian Wenaweser, a mis en exergue le prix que l'on peut attacher à cet échange de vues informel sur des questions qui auront une incidence importante sur le système du Statut de Rome au moment où ce dernier doit entrer, au cours des prochaines années, dans une période de fortes évolutions, avec l'élection d'un nouveau Procureur et de six juges, tandis que la Cour s'apprête à conclure les premiers procès qui ont été engagés devant elle.

Les conclusions qui se dégagent de la retraite seront reflétées dans un résumé informel à paraître prochainement sur le site Internet de la Cour (<http://www.icc-cpi.int>), dans le cadre de la partie réservée à l'Assemblée.

Source : Assemblée des États Parties

La CPI participe à un séminaire sur la Justice et l'Etat de droit à l'Assemblée nationale de la République centrafricaine, organisé par l'Action Mondiale des Parlementaires



Fabienne Chassagneux, coordinatrice de la sensibilisation de la Cour pénale internationale en RCA, lors de son allocation face aux députés à l'Assemblée nationale, Bangui, le 14 octobre 2011 © ICC-CPI

Les 13 et 14 octobre 2011, l'Unité de la sensibilisation de la Cour pénale internationale (CPI) a participé à un séminaire de consultations sur la Justice et l'Etat de droit, qui s'est tenu au sein de l'hémicycle de l'Assemblée nationale à Bangui, en République centrafricaine (RCA). Ce séminaire a été organisé par l'association Action Mondiale des Parlementaires (*Parliamentarians for Global Action – PGA*) et a rassemblé 85 députés centrafricains, ainsi que six parlementaires du Mali, des Pays-Bas, de la République démocratique du Congo, de la Tanzanie et du Tchad.

S.E. Hon. Célestin Leroy Gaombalet, président de l'Assemblée nationale, a accueilli les participants et leur a souhaité la bienvenue. Des délégations de l'Union européenne et de la Commission onusienne de Consolidation de la Paix, ainsi que d'autres acteurs concernés comme la représentante de l'Union africaine à Bangui et la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef du Bureau intégré de l'ONU étaient également présents.

Lors de différents ateliers, les participants ont eu l'occasion de débattre sur un certain nombre de thématiques parmi lesquelles l'intégration de l'Etat de droit dans la coopération au développement et l'utilisation du « processus de la CPI » comme catalyseur pour les réformes du droit, la contribution parlementaire à la mise en œuvre effective du Statut de Rome, le rôle des parlementaires dans la promotion de l'effet dissuasif du système du Statut de Rome et son impact sur la paix, la démocratie et les droits de l'Homme.

L'Unité de la sensibilisation de la CPI, après avoir remercié l'Action Mondiale des Parlementaires, a rappelé, dans sa présentation, les principes directeurs du Statut de Rome et le chemin parcouru par la Cour depuis l'entrée en vigueur de ce traité international. Elle a aussi présenté l'activité de la Cour pénale internationale concernant la République centrafricaine, notamment en rapport avec l'affaire Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo et les activités de sensibilisation des populations affectées. Les députés ont par la suite souligné l'importance de ce travail de sensibilisation mené appelant à ce qu'il soit davantage renforcé, à différents niveaux, afin que le Statut de Rome soit mieux connu de l'ensemble de la population.

Pour plus d'informations concernant ce séminaire, veuillez cliquer [ici](#).

Calendrier

OCTOBRE 2011						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
24 Le président Song donne une conférence sur le thème « Coopération, complémentarité et universalité - 3 défis clés du système du Statut de Rome de justice internationale » à l'Université de Hofstra, Ecole de droit, à Hempstead, New York, USA.	25	26 Le Président Song présente le rapport annuel de la CPI à l'Assemblée générale des Nations Unies à New York (Etats-Unis)	27	28	29	30
31						
NOVEMBRE 2011						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
	1	2 La Juge Monageng s'adresse aux avocats lors de la conférence annuelle de l'IBA à Dubai (Emirats Arabes Unis)	3	4	5	6
7 La CPI reçoit la visite de juges et du greffier adjoint de la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples	8 La CPI tient une cérémonie d'accueil pour les Philippines, nouvel Etat partie au Statut de Rome	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20

Le calendrier est susceptible de changements de dernière minute.